

République Française



Ville de Draguignan

N°2019-198

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	34

**FESTIVAL PLAY BACH : CONTRAT DE CORÉALISATION ENTRE LA
COMMUNE ET L'ASSOCIATION « THÉÂTRES EN DRACÉNIÉ »**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 25 novembre 2019

L'An deux mille dix-neuf et le vint-cinq novembre à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, SYLVIE FRAN CIN, BRIGITTE DUBOUIS, CHRISTINE NICCOLETTI, FRANÇOIS GIBAUD, FLORENCE LEROUX, STÉPHAN CÉRET, SOPHIE DUFOUR, JEAN-YVES FORT, GRÉGORY LOEW, DANIELLE ADOUX COPIN, GUY DEMARTINI, ALAIN VIGIER, FRANÇOISE JOSSET, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, SYLVIE FAYE, ÉRIC FERRIER, RICHARD TYLINSKI, FRÉDÉRIC MARCEL, HUGUES BONNET, MATHILDE KOUJI DECOURT, ÉVELYNE LORCET, JACQUES GAUTRON, ANNE-MARIE COLOMBANI, JEAN-DANIEL SANTONI, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN MACKÉ

PROCURATIONS :

ALAIN HAINAUT à BRIGITTE DUBOUIS, BRUNO SCRIVO à FRANÇOISE JOSSET, JENNIFER PAILLAUX à RICHARD STRAMBIO, JEAN-JACQUES LION à JEAN-DANIEL SANTONI, AUDREY GIUNCHIGLIA à ALAIN MACKÉ

ABSENTS :

MARC GUILLAUME, MARIE-PAULE DAHOT, OLIVIER AUDIBERT TROIN, VALÉRIA VECCHIO, MARIE-FRANCE PASSAVANT

Secrétaire de Séance : MATHILDE KOUJI DECOURT

Publié le : 28 NOV. 2019

RAPPORTEUR : FLORENCE LEROUX

Cette année encore, la Commune a pour partenaire l'association « Théâtres en Dracénie » afin d'assurer l'organisation des spectacles relatifs au Festival Play Bach.

Cet événement majeur, en partie subventionné par le Département du Var, participe à la vie culturelle de la Commune depuis 2010.

Afin d'accueillir les spectacles qui composent ce festival, il convient de conclure un contrat de coréalisation, joint en annexe, définissant le rôle de chacun des partenaires.

Pour l'édition 2020, sont programmés :

- 5 mai 2020 à 20h30 : Laurent De Wilde « New Monk Trio » au Théâtre de l'Esplanade ;
- 12 mai 2020 à 20h30 : spectacle de danse « Bach Project » au Théâtre de l'Esplanade ;
- 15 mai 2020 à 18h : le Petit Prince et les mille Tours d'Edison - Opéra pour enfants avec la participation de classes des écoles de Draguignan et l'orchestre de l'opéra de Toulon ;
- 19 mai 2020 à 20h30 : la 9^{ème} symphonie de Beethoven au Théâtre de l'Esplanade.

La Commune s'octroie la possibilité d'ajouter des concerts aux activités du festival.

Les concerts Laurent De Wilde « New Monk Trio », « la 9^{ème} symphonie de Beethoven » et le spectacle de danse « Bach Project » seront offerts à la vente dans le cadre de la programmation annuelle de l'association « Théâtres en Dracénie » afin d'en assurer une bonne visibilité. Le Petit Prince et les mille Tours d'Edison seront en entrée libre.

La Commune assurera la charge financière des manifestations des 12 et 19 mai, les spectacles des 5 et 15 mai seront pris en charge par l'association « Théâtres en Dracénie ». À noter que dès la rentrée scolaire 2019/2020, la collectivité a participé sous forme de subventions aux projets d'écoles pour l'opéra pour enfants du 15 mai 2020 à hauteur de 4000 €.

L'association reversera à la Commune le produit des recettes des spectacles des 12 et 19 mai.

Ceci étant exposé, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les termes du contrat de coréalisation, joint en annexe, à intervenir entre la commune de Draguignan et l'association « Théâtres en Dracénie » portant organisation de l'édition 2020 du Festival Play Bach ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat et tout acte y afférent.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

À L'UNANIMITÉ

- approuve les termes du contrat de coréalisation, joint en annexe, à intervenir entre la commune de Draguignan et l'association « Théâtres en Dracénie » portant organisation de l'édition 2020 du Festival Play Bach ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat et tout acte y afférent.

Fait à Draguignan, le 25 novembre 2019.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

CONTRAT DE CORÉALISATION

Entre les soussignés,

Théâtres en Dracénie

Scène conventionnée dès l'enfance et pour la danse Boulevard Georges Clémenceau- 83300
Draguignan

Tél : 04 94 50 59 59

Numéro de licence : 1 10 88 47 / 3 10 88 46

N° Siret: 408 562 403 000 19

Représenté par Maria Claverie-Ricard en qualité de Directrice

Ci-après, dénommé le Théâtre

D'une part,

Et

COMMUNE DE DRAGUIGNAN

Adresse: Hôtel de Ville, 28 rue Georges Cisson – BP 15 83300 Draguignan

N° Siret : 218 300 507 00017 et code APE 8411Z

Licence : 2-1084814 et 3-1084815

Représentée par Richard Strambio en qualité de Maire,

Ci-après, dénommée La commune de Draguignan

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit

Ce contrat est conclu entre deux organisateurs afin d'assumer conjointement les frais occasionnés par l'organisation des spectacles cités.

Dans ce contrat, les deux parties conviennent de la répartition des charges et recettes pour l'organisation des spectacles. Chacune des parties contractualise avec le producteur du spectacle comme défini ci-dessous.

I. Objet

La commune de Draguignan et l'association « Théâtres en Dracénie » s'accordent pour organiser de manière collaborative le festival Play Bach du 5 au 19 mai 2020.

II. Manifestation

L'édition 2020 prévoit un ensemble de manifestations musicales à destination du public. Les spectacles et manifestations prévus sont :

- Le 5 mai 2020 à 20h30 : Laurent De Wilde « new Monk Trio » au Théâtre de l'Esplanade ;
- Le 12 mai 2020 à 20h30 : Spectacle de danse « Bach Project » au Théâtre de l'Esplanade ;
- Le 15 mai 2020 à 18h : « Le petit Prince et les Mille tours d'Edison » opéra pour enfants avec la participation de classes des écoles de Draguignan et l'orchestre de l'opéra de Toulon ;
- Le 19 mai 2020 à 20h30 : « La 9^{ème} symphonie de Beethoven » au Théâtre de l'Esplanade.

Pour les spectacles Laurent De Wilde et « Le petit Prince », opéra pour enfants, l'association « Théâtres en Dracénie » s'engage à assumer seule les coûts liés à cette exploitation et conclut, avec le producteur respectif des spectacles, un contrat de cession spécifique.

Pour les spectacles « Bach Project » et « La 9^{ème} symphonie de Beethoven », la commune de Draguignan s'engage à conclure, avec les producteurs des spectacles, des contrats de cession spécifiques.

Les montages auront lieu la veille et le jour même des spectacles. Pour les spectacles qui ont lieu au sein du Théâtre de l'Esplanade, les balances des groupes seront définies entre le directeur technique du Théâtre et les régisseurs des spectacles.

La Commune s'octroie la possibilité d'ajouter des concerts au festival dont elle prendrait entièrement en charge leur coût.

III- Obligations du Théâtre en Dracénie

L'association « Théâtres en Dracénie » participe à l'organisation des quatre spectacles qui ont lieu au Théâtre de L'Esplanade :

a) Le spectacle de Laurent De Wilde « New Monk Trio » le 5 mai 2020 :

L'association « Théâtres en Dracénie » se charge de l'organisation de ce spectacle. Ainsi, elle prend en charge l'ensemble des dépenses et encaisse la totalité de la recette de billetterie. L'association assure l'accueil, l'hébergement et les repas des artistes, les frais de cession, les droits d'auteurs et la taxe parafiscale de billetterie, les frais techniques, les frais de sécurité, de personnel d'accueil et technique.

b) Le spectacle « Le petit Prince », opéra pour enfants le 15 mai 2020 :

L'association « Théâtres en Dracénie » se charge de l'organisation de ce spectacle. Ainsi, elle participe à l'ensemble des dépenses. Le spectacle est à entrée libre sur réservation. Elle assurera l'accueil, l'hébergement et les repas des artistes, les frais de cession, les droits d'auteurs, les frais techniques, les frais de sécurité, de personnel d'accueil et technique.

c) Les deux autres spectacles au sein du Théâtre de l'Esplanade les 12 et 19 mai 2020 : L'association « Théâtres en Dracénie » assurera la technique de ces spectacles : elle fournit le personnel technique nécessaire au montage et démontage, aux réglages lumière et son conformément aux accords établis et selon les fiches techniques des spectacles.

Pour l'ensemble de ces quatre spectacles, l'association « Théâtres en Dracénie » s'engage par ailleurs à fournir le matériel demandé dont elle dispose conformément aux fiches techniques transmises par les producteurs. Si besoin, la Commune pourra fournir du matériel complémentaire.

L'association « Théâtres en Dracénie » assure le service général : accueil, sécurité, billetterie pour les spectacles payants, encaissement et comptabilité des recettes et service de sécurité.

En qualité d'employeur, l'association assure les rémunérations de son personnel attaché au spectacle, charges sociales et fiscales comprises.

Pour l'ensemble des spectacles qui se tiennent au Théâtre de l'Esplanade et en accord avec le prestataire (restaurant Tartines et Chocolat) qui dispose de l'autorisation d'occupation publique du café dudit Théâtre, le bar-restaurant sera ouvert lors des dates de spectacles. Ce prestataire gèrera l'ouverture du café restaurant (prise en charge des denrées et du personnel requis et encaissement de la totalité des recettes). Il s'engage à participer à la communication de l'événement (sur son programme annuel, site Internet, page Facebook, etc.)

IV - Obligations de la commune de Draguignan

a) Les spectacles des 12 et 19 mai 2020 au sein du Théâtre de l'Esplanade : Dans le cadre de cette coréalisation et en accord avec l'association « Théâtres en Dracénie », la commune de Draguignan a à sa charge les frais d'organisation des deux spectacles payants des 12 et 19 mai 2020.

Elle prend donc en charge l'ensemble des coûts liés à l'accueil de ces spectacles soit les frais de cession, l'hébergement, les repas des artistes, les frais de sécurité, le personnel d'accueil, le catering, les droits d'auteurs et la taxe parafiscale de billetterie.

Elle prend les fiches techniques des spectacles, fournit le matériel technique nécessaire à la manifestation et le backline demandé par les artistes. Elle assure la gestion et la coordination technique en amont de la date avec les artistes pour sa partie.

b) Dans le cadre d'un projet pédagogique, la commune de Draguignan a déjà participé sous forme de subventions aux projets d'écoles à hauteur de 4000 € au spectacle du 15 mai 2020, Opéra pour enfants « Le petit Prince » en faveur de 2 classes de l'école Giono et les mille tours d'Edison pour 3 classes de l'école Mistral.

La commune de Draguignan prend en charge la conception et la fabrication des supports de communication et s'engage à réaliser la communication globale de l'événement (programmes, site Internet, page Facebook, affiches, etc.).

V- Prix des places et invitations

Les tarifs des spectacles payants sont les tarifs appliqués par l'association « Théâtres en Dracénie » dans le cadre de sa programmation.

Le prix des places pour l'ensemble des spectacles à entrée payante est de :

- Tarif plein (ou B) : 26 € ;
- Tarif réduit : 12 €.

VI - Répartition des dépenses engagées

L'association « Théâtres en Dracénie » prend en charge les frais suivants :

- Le prix de cession, les frais d'approche (Transport, hébergement, repas), les droits d'auteurs ainsi que la taxe parafiscale sur la billetterie, les frais techniques, les frais de sécurité, les frais de personnel d'accueil et technique des spectacles qui auront lieu le 5 et 15 mai 2020 ;
- Les frais de sécurité, de personnel technique et d'accueil, de billetterie pour les spectacles qui ont lieu au sein du Théâtres de l'Esplanade (deux spectacles : 12 et 19 mai) qu'il facturera à la Commune de Draguignan.

La commune de Draguignan prend en charge le prix de cession, les frais d'approche (transport, hébergement, repas), les droits d'auteurs ainsi que la taxe parafiscale sur la billetterie pour les spectacles « Bach Project » du 12 mai 2020 à 20h30 et « La 9^{ème} symphonie de Beethoven » du 19 mai 2020 à 20h30.

L'ensemble des éléments financiers est précisé dans l'annexe jointe au présent contrat.

VII- Répartition des recettes

A l'issue des deux concerts cités ci-dessus, un décompte sera établi entre les contractants sur la base des bordereaux de recette de billetterie.

La recette nette hors taxe des entrées de billetterie des spectacles « Bach Project » et « La 9^{ème} symphonie de Beethoven » sera reversée à la commune de Draguignan par l'association « Théâtres en Dracénie », exceptées les places vendues par celle-ci dans ses accords conclus avec le Comité d'entreprises de Veolia (26 places) et du Crédit Agricole (40 places)

VIII - Assurances

L'association « Théâtres en Dracénie » déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés au concert sur site ainsi que contre les dommages aux biens pour les objets leur appartenant ou appartenant à leur personnel.

La commune de Draguignan déclare avoir souscrit les assurances Responsabilité Civile nécessaires à la couverture des risques liés à l'exploitation des spectacles sur site.

IX - Paiement

Le règlement du reversement de billetterie due sera effectué par virement bancaire sur présentation de factures conformes à la répartition de recettes prévues à l'article VII.

X - Annulation du contrat

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence.

Toute annulation du fait de l'une des parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés et du manque à gagner subi par cette dernière.

XI - Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait à Draguignan le

en 2 exemplaires originaux

Pour l'association « Théâtres en Dracénie »

Maria CLAVERIE-RICARD

Directrice

Pour la commune de Draguignan

Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan



*lu et approuvé
Bon pour accord*

Parapher chaque page du contrat et faire précéder les signatures de la mention « lu et approuvé bon pour accord »

